
Numéro de l'intervention: 036-2011
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 26.01.2011
Déposée par: Hess (Bern, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 5
Urgente:
Date de la réponse: 13.04.2011
Numéro de l'ACE 646/2011
Direction: INS



Augmentation des taxes d'études perçues auprès des étudiants et étudiantes étrangers

Le Conseil-exécutif est chargé d'augmenter les taxes d'études perçues auprès des étudiants et étudiantes étrangers selon le principe du décompte des coûts complets.

Développement

Faire des études de niveau tertiaire en Suisse, que ce soit à l'université, dans une haute école spécialisée ou dans une haute école pédagogique, c'est très attrayant. Nos institutions de formation jouissent d'une excellente réputation à l'étranger. Les deux EPF de Zurich et de Lausanne ainsi que la haute école de Saint-Gall en particulier attirent de plus en plus de jeunes de l'étranger. A Berne aussi, on enregistre une progression du nombre d'étudiants et d'étudiantes étrangers. Même s'il est flatteur d'être aussi populaire, il n'en reste pas moins que le niveau doit être préservé. Effectifs en hausse et amphithéâtres bondés nuisent plutôt à l'image de nos hautes écoles actuellement.

La réforme de Bologne vient encore aggraver la situation. Les jeunes peuvent faire leur *bachelor* dans un pays et leur *master* dans un autre. Mais la qualité de l'enseignement n'est pas la même partout. En acceptant la déclaration de Bologne, la Suisse s'est engagée à ne pas opposer d'obstacle à la mobilité estudiantine : celui ou celle qui a fait son *bachelor* en Grèce ou en Lituanie peut suivre ses études de *master* à Berne. Si le niveau est plus bas dans le pays d'origine, le *master*, qui se fait en deux ans, pourra bien prendre trois ou quatre ans. Ce qui alourdit la facture pour les cantons et la Confédération qui sont responsables du financement des hautes écoles.

Aujourd'hui déjà, la formation tertiaire n'est quasiment plus finançable. Vu que notre objectif principal doit être de former la relève suisse, il faut réformer le système de financement de l'enseignement supérieur. Actuellement, les étudiants et étudiantes étrangers paient pratiquement les mêmes taxes d'études que les Suisses et Suissesses, quand bien même ils n'ont pas, ni leurs parents, financé le système de formation avec leurs impôts pendant des années.

L'augmentation demandée des taxes d'études permettra de préserver le niveau de l'enseignement et de la recherche. Les jeunes de l'étranger pourront continuer de faire leurs études chez nous, mais à un prix adapté.

Réponse du Conseil-exécutif

La Suisse possède un excellent système d'enseignement supérieur qui jouit également d'une très bonne réputation à l'étranger. Toutefois si l'on en croit une enquête effectuée par l'Unesco en 2007, elle n'occupe que la 13^e place dans l'échelle de préférence des étudiants et étudiantes du monde entier. Les six pays étrangers les plus prisés sont, dans l'ordre du classement, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Australie, l'Allemagne et le Japon. En comparaison internationale, les étudiants et étudiantes suisses effectuent quant à eux plus que la moyenne une partie ou la totalité de leurs études à l'étranger. En règle générale, les universités publiques étrangères qui les accueillent ne leur font pas payer de taxes plus élevées qu'à leurs propres ressortissants. Certaines universités renoncent même totalement à percevoir des taxes d'études auprès des étudiants et étudiantes quels qu'ils soient.

Début 2011, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) a publié une étude démontrant que le haut niveau de qualité de la recherche des universités suisses est également dû aux chercheurs et chercheuses étrangers très qualifiés qui y étudient. Il est par conséquent capital que les hautes écoles suisses restent ouvertes aux étudiants étrangers. Comme on a pu le lire dans la presse, les universités du monde entier se battent pour attirer les meilleurs étudiants et professeurs. Sans les étrangers, le niveau élevé de l'enseignement et de la recherche ne pourrait pas être maintenu en Suisse ni a fortiori dans le canton de Berne. N'oublions pas non plus que les étudiants étrangers stimulent le tourisme en Suisse et, du fait de la position sociale souvent privilégiée qu'ils occupent dans leur pays, peuvent encourager leurs compatriotes à favoriser la Suisse pour l'implantation d'organisations et d'entreprises internationales. Au surplus, les universités suisses participent à des programmes de recherche européens et internationaux. Une politique de repli à l'encontre des étudiants étrangers aurait un impact négatif pour la Suisse en tant que pôle de recherche ainsi que pour l'ensemble de l'économie suisse.

Par ailleurs, on ne peut tout de même pas dire que l'afflux d'étudiants étrangers fasse exploser la capacité d'accueil des universités suisses ou mette en péril la qualité de la formation par une dégradation scandaleuse des conditions d'encadrement. Dans ce contexte, il convient de signaler que le niveau de formation des étudiants étrangers n'est nullement inférieur à celui des Suisses du fait que diverses mesures ont été prises au niveau fédéral pour éviter une telle distorsion (reconnaissance des diplômes préalables étrangers, examens supplémentaires).

Au vu des considérations ci-dessus, il est important pour la Suisse de viser un nombre adéquat d'échanges internationaux et de rester autant que possible ouverte à l'accueil d'étudiants étrangers. Au niveau politique, la Suisse doit s'efforcer de tenir compte des intérêts contradictoires. Les mesures décidées ces dernières années ont dans l'ensemble fait leurs preuves.

Il va sans dire que l'encouragement de la relève scientifique suisse doit parallèlement être consolidé par diverses mesures à l'échelon national et cantonal. En Suisse, nombre de personnes talentueuses renoncent malheureusement à une carrière scientifique, les salaires et les perspectives de carrière étant sensiblement meilleurs dans le secteur privé que dans le domaine académique. C'est pourquoi la Suisse a plutôt tendance à enregistrer un manque de relève nationale à ce niveau.

Les universités cantonales ont toutes prévu des bases légales appropriées pour agir efficacement et sans délai en cas d'afflux trop important d'étudiants étrangers, que ce soit par des restrictions d'admission ou une majoration des taxes d'études telle que demandée par le motionnaire. Au niveau suisse, un petit nombre d'universités ont été contraintes de

prendre des mesures pour endiguer l'augmentation des effectifs d'étudiants étrangers en se fondant sur les bases légales existantes.

Tout autre est la situation à l'Université de Berne. En raison de sa situation géographique et linguistique, l'Université de Berne est, parmi l'ensemble des universités suisses, celle qui présente le taux le plus faible d'étrangers. De 12 pour cent en 2010, ce taux n'a pas augmenté significativement durant les dernières années si l'on compare à 2005 où il s'élevait à dix pour cent. Dix pour cent des subventions de base allouées par la Confédération aux universités suisses sont fonction de la part d'étrangers étudiant dans l'université en question.

Dans les filières d'études à profil international, la part d'étrangers prometteurs pouvant être attirés à l'Université de Berne, notamment pour les filières de master, est directement liée à la renommée de l'université et aux résultats ultérieurs de la recherche. L'excellente réputation de ces cursus à rayonnement international profite à l'université elle-même ainsi qu'au site économique de Berne, sans compter qu'elle est aussi favorable à la relève académique suisse dans les filières en question. Vu la faible proportion d'étrangers à l'Université de Berne, la relève suisse n'est ni évincée ni désavantagée au niveau de la qualité de l'enseignement. Bien au contraire : les échanges internationaux ouvrent de nouvelles perspectives et de multiples possibilités de développement, également pour notre relève suisse à l'étranger.

En règle générale, les étudiants ne peuvent déboursier 13 000 à 55 000 francs pour les taxes d'études, montants qui seraient nécessaires pour couvrir les frais. La perception de tels montants exclurait donc la plupart des étudiants étrangers et aurait pour conséquence que seuls les étudiants ayant les moyens, et non les « cerveaux », pourraient avoir accès à l'université. Quelques universités suisses font payer des taxes d'études légèrement supérieures aux étrangers. Pour l'Université de Berne, il n'en est pour l'heure pas question. En effet, le nombre d'étrangers est bas et, au regard du budget global de l'Université, les recettes supplémentaires à escompter ne seraient pas assez élevées.

Au regard des dispositions légales actuelles, le Conseil-exécutif serait en mesure à n'importe quel moment, si la situation devait être réexaminée, d'engager à temps les mesures appropriées via une modification d'ordonnance :

- l'article 29f de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11) énonce que si l'accès aux études est limité, des conditions d'admission particulières peuvent être fixées pour les candidats et les candidates étrangers non titulaires d'un permis d'établissement ;
- l'article 65, alinéa 5 LUni prévoit que le Conseil-exécutif peut, dans le respect des traités et accords internationaux, prélever des taxes couvrant les coûts pour les étudiants et étudiantes étrangers non titulaires d'un permis d'établissement.

Le Conseil-exécutif examinera régulièrement la situation à l'Université de Berne et engage-
ra sans délai les mesures nécessaires en cas d'afflux d'étudiants étrangers qui dépasserait
les capacités de l'Université, d'une faculté ou d'une filière. Il se réserve le droit de prendre
la mesure la plus appropriée (augmentation des taxes ou restrictions d'admission) compte
tenu de la situation.

Proposition : adoption sous forme de postulat

Au Grand Conseil